

COMMUNE NOUVELLE. Débats à Luceau

L'association Avenir de Luceau a tenu récemment son assemblée générale. Un débat a eu lieu sur les regroupements de communautés de communes (CdC) et la mise en place de communes nouvelles.

Des impôts élevés

Concernant le rapprochement des CdC de Loir et Bercé, Val du Loir et Lucé (sans Le Grand-Lucé), le président de l'association et également conseiller municipal d'opposition, Claude Daguzan, estime que ce projet « manque d'ambition. Nous craignons de devoir à nouveau effectuer un regroupement dans les années à venir ».

Par rapport au projet de commune nouvelle, les conseillers



Le maire adjoint, lors des vœux. En second plan, les élus de l'opposition.

municipaux, tant de la majorité que de l'opposition, ont voté contre le projet à douze. « Il a été estimé que, malgré le

lissage opéré, les petites communes où les taux d'imposition sont les plus bas, dont Luceau, subiraient une aug-

mentation conséquente de leur fiscalité. »

Commune nouvelle au nord

À ce jour, deux projets de communes nouvelles ont été évoqués : Château-du-Loir, Flée, Montabon, Thoiré-sur-Dinan et Vouvray-sur-Loir ; Dissay-sous-Courcillon et Nogent-sur-Loir. Mais, « que deviennent les communes situées au nord ? Il nous paraît impératif que les élus concernés y réfléchissent. La création d'une commune nouvelle entre ces communes dont les taux de fiscalité sont sensiblement identiques serait peut-être judicieuse ».

Les membres de l'association indiquent : « Nous rappelons

que, sans accord unanime des conseils municipaux, la consultation de la population est obligatoire. »

« Travailler dans le calme »

Contacté, le maire de Luceau, Robert Renard, estime que « ça ne m'intéresse pas de jouer au ping-pong. Même la démission récente de deux élus de l'opposition ne m'a pas ébranlé. Ils sont libres de faire ce qu'ils veulent. Ça n'empêchera pas de travailler dans le calme et dans l'action en conseil municipal ».

■ PRATIQUE

Site de l'association : avenirdeluceau.weebly.com